



TOURNOI NATIONAL DE BOURGOGNE

LES 29 ET 30 AVRIL 2006

AU GYMNASSE JEAN MARC BOIVIN

Les 24 Heures Du Dijon Tennis De Table

TOURNOI HOMOLOGUE PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE, N° 22 2006

REGLEMENT

Article 1 -Principes généraux du tournoi

- Il s'agit d'un tournoi regroupant 32 à 40 équipes de 2 ou 3 joueurs d'un même club ou de clubs différents.
- Une équipe inscrite ne pourra être modifiée lors du tournoi. (Une équipe de deux ne pourra pas intégrer un troisième joueur s'il n'est pas inscrit)
- C'est un tournoi national par handicap, réservé aux licenciés à partir de junior (les cadets seront autorisés à jouer avec autorisation parentale et d'un double surclassement).
- Le coût d'inscription s'élève à 65 euros par équipe. (à 2 ou 3 joueurs)
- Les joueurs doivent se présenter en possession de leur licence et d'une pièce d'identité. Un certificat médical sera également demandé.
- Une tenue sportive réglementaire est exigée.
- Les balles seront fournies par les joueurs.
- Les résultats ne seront pas pris en compte pour le classement.

Article 2 - Pointage

- Le pointage des équipes s'effectuera à partir de 14 heures jusqu'à 14 heures 30.
- Les équipes seront tirées au sort le vendredi 28 avril en présence du JA et des joueurs qui le désirent.
- La compétition débutera à 15 heures précise.

Article 3 - Déroulement des rencontres

·Le tournoi se compose de douze tours de deux heures chacun. On effectue alors un classement après les neuf premiers tours, chaque tour étant tiré au sort.

·En cas d'égalité à l'issue des 9 tours, par tranche de huit équipes, on prend en compte le goal average particulier, puis la différence des parties. (Pour définir les différentes tranches en cas d'égalité, mise en place d'un bonus à l'équipe qui a gagné le plus de 5-0, puis de 4-1 et ainsi de suite pour départager toutes les équipes). Afin de réaliser les quarts, demi-finales et finales de chaque partie du classement (1-8 ; 9-16 ; 17-24...), les huit équipes de chaque tranche respective seront tirées au sort par le JA.

·Les manches seront disputées en 21 points, en changeant de serveur tous les deux services.

·Dans une équipe de trois, un joueur est autorisé à ne pas jouer un tour mais il devra obligatoirement jouer le tour suivant. Le double ne compte pas dans la rotation du joueur.

·Les parties se disputeront au meilleur des trois manches. Chaque joueur a droit à un temps mort par match.

·Tous les tours se dérouleront sur deux heures :

Les parties non jouées ne seront pas comptées

Le joueur menant au nombre de sets à l'appel du JA sera désigné vainqueur du match en cours.

Chaque tour se compose de 4 simples et un double, soit au total, 5 parties. (Le double se situe au milieu de la rencontre, au troisième match).

·Points des parties :

5 parties gagnées : 10 points

4 parties gagnées : 08 points

3 parties gagnées : 07 points

2 parties gagnées : 04 points

1 partie gagnée : 03 points

0 partie gagnée : 01 point

Forfait : - 15 points

Bonus de 2 pts attribués pour les équipes victorieuses lors des deux derniers tours de poule

·Un classement sera affiché à la fin de chaque tour avec le nombre de points de chaque équipe.

·Pas de temps mort lors des cinq dernières minutes de chaque tour.

·Une pause de 20 minutes est prévue à la fin du neuvième tour.

Article 4 - Lieu

·La compétition se déroulera au gymnase Jean Marc Boivin comprenant, une zone de 16 à 20 tables maximum, des gradins, des vestiaires, une buvette aménagée et une salle de repos.

Article 5 - Dotation

· Plus de 6000 euros de dotation sont prévus pour récompenser les joueurs.

· Dotation par équipes :

- 1^{ère} : 1300 euros
- 2^{ème} : 800 euros
- 3^{ème} : 500 euros
- 4^{ème} : 300 euros
- 5^{ème} : 200 euros

· Les différentes primes selon les tranches :

Tableau féminin :	200 euros (l'équipe doit être entièrement féminine)
NC-70 :	80 euros (L'équipe doit être composée entre NC et 70)
NC-55 :	100 euros
NC-40 :	120 euros
NC-25 :	150 euros

Une équipe ne peut pas cumuler la prime de sa catégorie avec celle de sa catégorie supérieure.

Elle prend prioritairement la prime de la catégorie la concernant. Par contre l'équipe peut cumuler une prime de classement plus une prime de catégorie.

Article 6 - Le handicap

· Le handicap maximum sera de 16 points.

· Pour les féminines, on prend le classement et on ajoute 4 points de handicap.

· Pour les doubles : On fait la moyenne des deux classements en arrondissant au chiffre inférieur

· Pour les doubles mixtes : On ajoute deux points au handicap calculé pour un double normal.

· Pour les doubles féminins : On ajoute quatre points au handicap calculé pour un double normal.

Article 7 - Arbitrage

· Un programme informatique a été mis en place pour le déroulement de cette compétition.

· Le juge arbitre national du tournoi sera Mr Jean Daniel JURY (JAN), il officiera avec Monsieur Robert LEVRAIS (JA 3) aidé de Monsieur Jean Marie SAVOLLDELI (JA2).

· Chaque table disposera d'un marqueur. Les joueurs seront tenus d'assurer l'arbitrage.

· Tout comportement anti-sportif sera sanctionné d'un avertissement.

· Les avertissements seront comptabilisés et cumulés tout au long de la compétition.

· Ordre des sanctions : 1 avertissement, 1 match de pénalité, exclusion de la compétition.

· Le tirage au sort public aura lieu le vendredi 28 avril 2006 à 17 heures, à la salle de la source, Boulevard Gaston Bachelard, 21000 DIJON.

Article 8 - Divers

- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de pertes.
- Le collage est strictement interdit en dehors de la zone de collage.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi ou de modifier la dotation en cas d'inscriptions insuffisantes.
- Les inscriptions sont limitées à 40 équipes. Les équipes ne seront inscrites qu'après réception du chèque.
- Les inscriptions seront closes le jeudi 27 avril dernier délai. Toutes les inscriptions doivent nous être parvenues avant cette date avec un chèque libellé à l'ordre de DIJON TENNIS DE TABLE.
- Le club remboursera la moitié du coût d'inscription pour un désistement prévenu 48 H à l'avance (en cas de désistement téléphonez au 03 80 41 14 90). Aucun remboursement ne sera effectué au delà de cette date.
- L'inscription au tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les inscriptions doivent être adressées à :

Mr Eric ZANA
Centre Sportif la Source
Boulevard Gaston Bachelard
21000 Dijon

Tél & Fax : 03 80 41 14 90
Portable : 06 60 58 59 87

LE PETIT DEJEUNER SERA OFFERT PAR L'ORGANISATION

La buvette assurera des plats chauds durant toute la compétition

TABLEAU HANDICAP

	Féminines	NC	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	300 à 101	100 à 51	50 à 1		
Féminines	Masculin	NC	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	1000 à 801	800 à 601	600 à 401	400 à 201	200 à 1
NC	NC	0	1	2	3	3	4	5	6	8	9	10	11	12	12	12	13	14	14	15	16
90	90	1	0	1	2	3	3	4	5	6	8	10	11	12	12	12	12	13	13	14	15
85	85	2	1	0	1	2	3	3	4	5	6	8	10	11	12	12	12	12	13	13	14
80	80	3	2	1	0	1	2	3	4	5	6	7	9	11	12	12	12	12	13	13	14
75	75	3	3	2	1	0	1	2	4	5	6	7	9	10	11	12	12	12	12	13	14
70	70	4	3	3	2	1	0	2	3	4	5	6	7	9	10	11	12	12	12	13	14
65	65	5	4	3	3	2	2	0	2	3	4	5	6	7	9	10	11	12	12	12	13
60	60	6	5	4	4	4	3	2	0	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	12	13
55	55	8	6	5	5	5	4	3	2	0	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12	12
50	50	9	8	6	6	6	5	4	3	2	0	2	3	4	5	6	7	8	9	11	12
45	45	10	10	8	7	7	6	5	4	3	2	0	2	3	4	5	6	7	8	9	11
40	40	11	11	10	9	9	7	6	5	4	3	2	0	2	3	4	5	6	7	8	10
35	35	12	12	11	11	10	9	7	6	5	4	3	2	0	2	3	4	5	6	7	9
30	30	12	12	12	12	11	10	9	7	6	5	4	3	2	0	2	3	4	5	6	8
25	25	12	12	12	12	12	11	10	8	7	6	5	4	3	2	0	2	3	4	5	7
300 à 101	1000 à 801	13	12	12	12	12	12	11	9	8	7	6	5	4	3	2	0	2	3	4	6
100 à 51	800 à 601	14	13	12	12	12	12	12	11	9	8	7	6	5	4	3	2	0	2	3	5
50 à 1	600 à 401	14	13	13	13	12	12	12	12	11	9	8	7	6	5	4	3	2	0	2	4
	400 à 201	15	14	13	13	13	13	12	12	12	11	9	8	7	6	5	4	3	2	0	2
	200 à 1	16	15	14	14	14	14	13	13	12	12	11	10	9	8	7	6	5	4	2	0